

## 4 PROMESSES = 4 MESURES ATTENDUES DANS LA FEUILLE DE ROUTE

#### PROMESSE N°1- FIN DES SOUTIENS DE LA FRANCE AU CHARBON

« Nous supprimerons tous les crédits export dans le soutien que nous accordons aux pays en développement, dès lors qu'il y aura l'utilisation du charbon » (François Hollande, discours d'ouverture de la conférence environnementale 2014)

A l'occasion de la conférence environnementale, François Hollande a annoncé la fin de tous les crédits à l'exportation dès lors qu'il y a utilisation du charbon et la suppression à terme, des subventions aux énergies fossiles. La feuille de route doit refléter fidèlement l'engagement pris par le président et non une version diluée : l'agence de crédits à l'exportation française, la Coface, doit mettre fin avant la COP21 à ses garanties à tous les projets de centrales, de mines et d'infrastructures de charbon, sans exception. L'État doit également veiller à ce que les entreprises dont il est actionnaire interrompent leurs investissements dans des projets charbon à l'étranger. La feuille de route doit également proposer la publication dès 2015 d'une stratégie d'arrêt des financements aux énergies fossiles pour que la France ait une stratégie d'investissement cohérente et non plus climaticide.

# PROMESSE N°2- UNE TAXE EUROPEENNE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIERES AMBITIEUSE ET AFFECTEE EN PARTIE A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

« J'ai demandé au ministre des Finances Michel SAPIN, dès le mois de janvier, de réunir les ministres des Finances des 11 pays concernés pour mettre en place en 2016, au plus tard 2017, cette taxe sur les transactions financières en Europe, dans les 11 pays, avec une assiette la plus large possible (...)Une partie de la taxe – peut-être même la totalité de la taxe sur les transactions financières – devra être mise au service de ce fonds vert » (François Hollande, France Inter, 5 janvier 2015)

Dans ses vœux le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 ainsi que sur France Inter, le 5 janvier, François Hollande s'est engagé à mener à terme le projet d'une taxe sur les transactions financières en coopération avec 10 autres Etats européens pour financer la lutte contre le changement climatique. Cet engagement politique doit être reflété et précisé dans la feuille de route par l'inscription :

- d'un montant minimal de recettes dégagé par la taxe européenne sur les transactions financières (à savoir, 6 milliards d'euros au niveau français et 35 milliards au niveau européen)
- de l'affectation de la grande majorité des recettes de la future taxe à la solidarité internationale, la lutte contre les grandes pandémies, via le Fonds Mondial dédié à cette cause, et celle contre le changement climatique, via le Fonds Vert pour le climat.
- d'une date butoir pour sceller les négociations européennes sur cette taxe (assiette, taux et affectation) à savoir fin 2015 au plus tard, de sorte que la collecte puisse être organisée dès janvier 2016.

Le RAC rappelle que la question des financements climat, prévisibles pour abonder le fonds vert, est cruciale pour que faire de Paris Climat 2015 un succès.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

































### PROMESSE N°3 - LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA COMPOSANTE CARBONE

« Nous devons aussi faire en sorte que notre fiscalité évolue. Cela a déjà été engagé puisque nous avons allégé le coût du travail et mis en œuvre une contribution « climat-énergie » portant sur les énergies fossiles et qui va monter en puissance » (François Hollande, discours d'ouverture de la conférence environnementale 2014)

Lors de la conférence environnementale, le Président de la République a rappelé sa volonté de « verdir » la fiscalité française. Pourtant, la France se distingue par un prix de la tonne de CO2 insuffisant pour orienter les comportements et les investissements vers les économies d'énergie et les énergies renouvelables, surtout en période de baisse des prix du pétrole. Pour concrétiser la promesse issue de la conférence environnementale, la feuille de route doit contenir une trajectoire ambitieuse d'une contribution climat énergie atteignant 60€tCO2 en 2020 et dont les recettes permettront d'accompagner la transition des ménages les plus vulnérables. Le comité pour la fiscalité écologique, qui se réunira à nouveau le 9 février après une longue période de « mise en veille » par la Ministre de l'Ecologie, doit permettre de faire émerger des propositions pour atteindre l'objectif fixé.

### PROMESSE N°4 – LE SOUTIEN DE L'ETAT AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES ALTERNATIVES A LA ROUTE ET A L'AERIEN

« Ces contrats de plan Etat-Région, ce sont près de 7 milliards d'euros que l'Etat consacre aux projets de mobilité dont les deux tiers pour les modes ferroviaire et fluvial. J'ai voulu cet effort colossal car il est primordial. » (Premier Ministre, discours de clôture de la conférence environnementale 2014, 28 novembre 2014)

Pour le Réseau Action Climat, cet engagement minimal doit être inscrit dans la feuille de route de la conférence environnementale, tant pour la participation de l'Etat que pour la totalité du volet Mobilité des CPER. Il doit se traduire par une priorité absolue donnée aux modes de transport alternatifs à la route dans tous les canaux de financement publics consacrés aux infrastructures de transport. Alors que le transport ferroviaire de marchandises et de personnes décline en raison d'une concurrence accrue et déloyale des modes routiers et aériens, les projets de nouvelles capacités routières et l'actuelle dérégulation totale du transport par autocar mettent à mal le report modal vers les modes de transports les moins polluants. La cohérence avec la lutte contre le changement climatique doit désormais être de mise dans la politique des transports, premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France.